

Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA)

**Rapport financier sur le fonds reçu du Bureau de Monétisation
des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) par le
Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH).**

Septembre 2020

SOMMAIRE

- 1. Contexte**
- 2. Responsabilité des parties**
- 3. Cadre Légal**
- 4. Méthodologie**
- 5. Présentation du Réseau National de Défense
des Droits Humains (RNDDH)**
- 6. Support financier reçu**
- 7. Exécution des dépenses**
- 8. Conclusion**

1. Contexte

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles et légales, et en vue de répondre aux prescrits de l'article 3-1 du Décret du 23 novembre 2005 portant organisation et fonctionnement de la Cour, a formé une commission chargée d'effectuer le contrôle relatif à un support financier fournit par le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) au RNDDH le 29 novembre 2016. Ce support financier fait suite à une demande faite par le RNDDH au BMPAD le 3 octobre 2016 dans le but de faire face à ses besoins.

2. Responsabilité des Parties

La responsabilité de la commission consiste à fournir une opinion concernant la fiabilité, la régularité et la conformité des opérations financières du RNDDH par rapport à la réglementation en vigueur sur la comptabilité publique. Spécifiquement, elle vise à s'assurer que le support financier fournit a été utilisé conformément aux règles de la comptabilité publique.

La responsabilité du RNDDH est d'élaborer et de présenter un rapport des dépenses effectuées et de produire toutes les pièces justificatives afférentes aux dépenses effectuées. Ainsi, tous les documents nécessaires matérialisant les transactions réalisées par le RNDDH concernant le montant reçu doivent être fournis.

3. Cadre Légal.-

Le travail de la commission a été réalisé conformément aux normes en vigueur, ainsi qu'à la bonne pratique utilisée à la (CSC/CA) et en se référant aux divers textes légaux tels que ; la Constitution de 1987, la loi du 4 mai 2016 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances et le décret du 23 novembre 2005 relatif à l'organisation et le fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA).

4. Méthodologie

La Commission a procédé à une prise de connaissance et un examen des documents reçus afin de s'assurer de la fiabilité des données financières. L'examen a comporté un ensemble de procédures appropriées tels que :

- Examen de la chaîne des dépenses en vue de discerner si elles ont été autorisées, avant d'être payées ;
- Obtention et examen du rapport des dépenses fournies ;
- Examen des pièces justificatives supportant la préparation du rapport des dépenses ;
- Obtention et examen du relevé bancaire en vue de s'assurer si le dépôt du chèque fournit par le BMPAD, en terme de support financier, a été déposé et si des chèques ont été effectivement émis.

5. Présentation et objectifs du RNDDH

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) est une organisation haïtienne non gouvernementale œuvrant dans la promotion, la défense et la protection des Droits Humains. L'organisation regroupe dix(10) réseaux départementaux, elle est membre de la Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH), elle est membre du Partenariat Humanitaire de Redevabilité (HAP) et elle est affiliée à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH).

L'objectif global du RNDDH est de contribuer à l'émergence d'un Etat de Droit en Haïti, où tous les haïtiens connaissent leurs Droits et Devoirs et où ces Droits et Devoirs sont respectés par tous. Les activités du RNDDH tournent autour de deux (2) grands axes : Un programme de monitoring et un programme de formation en Droits Humains. Le RNDDH mène des enquêtes de terrain, relatives à des cas de violations tant au niveau des droits collectifs que des droits individuels. De plus, le RNDDH accompagne les victimes de violations des Droits Humains et participe aussi à l'observation du processus électoral.

6. Support financier reçu

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a reçu du Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) une subvention s'élevant à **Un Million Cinq Cent Mille gourdes (1, 500,000.00gdes)**. Ce montant est déposé sur le compte de cette organisation. Ce compte est domicilié à la Unibank et numéroté 140-1011-595986. Cette subvention est survenue après que l'organisation de droits humains ait adressé son plan triennal

2015-2018 et le budget y relatif, à l'institution susmentionnée, accompagnée d'une lettre de demande de support financier.

7. Exécution des dépenses

Les dépenses effectuées ont atteint un montant de **Un Million Cinq Cent Mille Trente Neuf gourdes et 50/100 (1, 500,039.50) gourdes**. Elles ont été utilisées pour diverses activités : comme le Déplacement, la Communication, l'Assistance aux victimes de toutes sortes, l'Observation du processus électoral, les dépenses de Personnel et les Frais de Fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses effectuées par le RNDDH :

Description	Montant Justifié
Déplacement	234,260.00
Communication	9,075.00
Assistance aux Victimes de toutes sortes	118,000.00
Observation du Processus Electoral et Suivi	785,082.00
Personnel	196,350.00
Frais de Fonctionnemet	157,272.50
TOTAL	1,500,039.50

Source : rapport financier

L'écart de 39.50 représente le surplus du compte de l'organisation.

8. Conclusion.-

Sur la base des travaux réalisés, la commission est d'avis que l'utilisation faite par le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), des fonds reçus du BMPAD et consacrés aux activités de l'institution est dans tous ces aspect significatifs, conforme à la réglementation sur la comptabilité publique.

Pour la commission :



Direction de l'Apurement des Comptes

CSC/CA

ANNEXE

DOSSIERS ADMINISTRATIFS



R N D D H

RESEAU NATIONAL DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS

Port-au-Prince, le 22 Juillet 2020

Monsieur Rogavil BOISGUENE

Président

De la Cour Supérieure des Comptes

Et du Contentieux Administratif (CSCCA)

En ses bureaux.-

CE/19-20

#350

22/7/2020

Objet : Pièces justificatives – financement BMPAD

Monsieur le Président,

Le **Réseau National de Défense des Droits Humains** (RNDDH) a l'avantage de vous communiquer, encore une fois, une copie des rapports narratif et financier ainsi qu'une copie de toutes les pièces justificatives relatives au financement reçu du **Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement** (BMPAD) le 26 novembre 2017. Celles-ci sont les suivantes :

- Une copie des rapports narratif et financier susmentionnés ;
- Les copies des pièces justificatives relatives à ces rapports ;
- Une copie de l'accusé de réception de la lettre de demande de financement adressée au BMPAD ;
- Une copie de la lettre du BMPAD agréant la demande du RNDDH ;
- Une copie du chèque reçu du BMPAD ;
- Le plan triennal d'alors du RNDDH soumis au BMPAD.

Vous trouverez également ci-joint, le rapport financier et le rapport d'audit couvrant la période de 2015 à 2017. Les originaux de tous ces documents demeurent disponibles pour consultation, si cela s'avère nécessaire.

Le RNDDH vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, ses salutations distinguées.




Pierre ESPERANCE
Directeur Exécutif



R
RESEAU

N
NATIONAL

D
DE DEFENSE

D
DES DROITS

H
HUMAINS

Port-au-Prince, le 3 Octobre 2016

Monsieur Patrick NORAME
Directeur Général
BMPAD
En ses bureaux.-

OBJET: Demande de support financier

Monsieur,

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) vous présente ses compliments et a l'avantage de solliciter le Bureau de Monétisation des Programmes D'aide au Développement (BMPAD) un support financier qui lui permettra de faire face à ses besoins.

A cet égard, le RNDDH vous prie de recevoir, ci-joint, un exemplaire de son document de projet triennal (2015 - 2018) ainsi que le budget y relatif. L'organisation espère que ce Bureau sera en mesure de fournir un support financier au RNDDH, support qui l'aidera à répondre à certaines exigences.

Comptant déjà sur une réponse favorable à sa requête, le RNDDH vous prie d'agréer, Monsieur, ses remerciements anticipés.





Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD)



DIRECTION GÉNÉRALE

Réf. DGBM-PAD/Pierre ESPERANCE

No. 2016-0399

Port-au-Prince, le 29 NOV 2016

Monsieur Pierre ESPERANCE
Directeu Exécutif
RNDDH
En ses Bureaux

Objet : Financement Plan Triennal

Monsieur le Directeur,

le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) a l'avantage de vous soumettre, sous couvert de la présente, le chèque No 19253 émis sur la **Banque de la République d'Haïti (BRH)** au montant de 'Un Million Cinq Cent Mille & 00/100 gourdes (1,500,000.00 gdes), relatif à l'objet susmentionné.

Tout en vous souhaitant bonne réception, le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, ses salutations distinguées.



Patrick NORAME
Directeur Général